

Programme Excellence en santé et sécurité – Pour plus de sécurité en Ontario

En cas de lésions sur le lieu de travail, il est toujours facile de juger après coup. Maintenant, grâce au nouveau programme Excellence en santé et sécurité de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), les entreprises peuvent suivre une feuille de route claire pour rendre leur lieu de travail plus sain et sécuritaire. Elle aide les entreprises ontariennes à élaborer des systèmes de protection de la santé et de la sécurité fondés sur les pratiques exemplaires et à la portée d'organismes de toute taille.

Certaines entreprises peuvent chercher à mettre en place un nouveau système, tandis que d'autres veulent améliorer les mesures existantes. Le programme Excellence en santé et sécurité s'adapte facilement aux besoins de chaque entreprise pour favoriser l'optimisation des résultats et de la culture en matière de santé et de sécurité. La réussite du programme peut entraîner des rabais de primes et l'attribution de reconnaissances non financières.

Les 36 sujets du programme sont répartis sur trois niveaux : « Bases », « Intermédiaire » et « Avancé ». Chacun d'entre eux vous aidera à élaborer et à intégrer des mesures de protection de la santé et de la sécurité sur votre lieu de travail et à assurer l'excellence de la sensibilisation au sein de votre entreprise.

La WSIB a veillé à ce que ce projet soit facile à lancer.

On peut commencer par choisir un fournisseur de services de santé et de sécurité approuvé par la WSIB présenté sur le site Web du programme : <https://www.wsib.ca/fr/health-and-safety-excellence-program>. Les fournisseurs offrent divers types d'aide pour répondre aux besoins des entreprises, notamment un accompagnement en personne, en ligne ou par téléphone.

La deuxième étape consiste à remplir une évaluation en ligne de la santé et de la sécurité. L'évaluation permet de jauger les mesures déjà en place, de cerner les lacunes et de déterminer quels sujets du programme correspondent aux besoins uniques de chaque entreprise. Ces sujets peuvent être traités sur une période de 12 mois, au rythme et au moment qui conviennent le mieux à chaque entreprise.

Dans le cadre de la troisième et dernière étape, l'entreprise doit fournir des preuves du traitement de ces sujets à la WSIB. Après validation, l'entreprise sera admissible à des encouragements financiers et à d'autres incitatifs pour chaque sujet traité.

Encouragements financiers

La réussite du programme permet de faire des économies, de réduire les primes à payer et de bénéficier de rabais sur les primes versées à la WSIB. Par exemple, selon sa taille, une entreprise pourrait bénéficier d'un rabais de 1,4 % à 2 % par sujet. En outre, et c'est là le plus important, les investissements réalisés en faveur de la santé et de la sécurité permettent de prévenir les accidents sur le lieu de travail et d'éviter les coûts liés à ce type d'évènement.

Travaillez à l'accréditation

Notre programme peut aussi aider les entreprises à se conformer aux normes d'agrément des pratiques exemplaires. Une fois qu'une entreprise a achevé le programme Excellence en santé et sécurité et mis en œuvre un système robuste de gestion de la santé et de la sécurité qu'elle entretient, elle devrait être prête à se soumettre à la vérification par un tiers exigée pour confirmer sa conformité aux normes d'agrément approuvées.

En 2020, nous sommes impatients de collaborer avec les entreprises qui souhaitent améliorer la santé et la sécurité sur leur lieu de travail, au sein d'un Ontario plus sain et plus sécuritaire. Ensemble, préférons la prévoyance aux regrets.

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Web : <https://www.wsib.ca/fr/health-and-safety-excellence-program>.